

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 AVRIL 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 29 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'**HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

présents : 11 représentés : 13 votants : 13

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2024

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Messieurs Roger CHARVIN et Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET, et Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Monsieur Patrice BERTRAND représenté par Monsieur Roger CHARVIN.  
Monsieur François CHIEUX représenté par Monsieur Bruno VITTE

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD.

ORDRE DU JOUR :

- Témoignage de Mme Séverine BOUIT, Maire de Combovin sur le Parc Naturel Régional du Vercors
- Ajustement demande de subvention raccordement bâtiments communaux
- Ajustement demande de subvention Vidéo protection
- Ajustement demande de subvention Allée des Magnans
- Convention KID O MINO 2024
- Redevance occupation domaine public – Enedis
  
- Informations diverses
  - Mise à disposition salle Laya
  - Arrêts de bus
  - Alarme PPMS
  - Départ retraite et remplacement

Madame DA COSTA Monique a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS 2024  
EST APPROUVE A L'UNANIMITE :***

***Témoignage Parc Naturel Régional du Vercors***

Madame la Maire de Combovin est venue à la rencontre du conseil municipal afin de témoigner de son expérience depuis de nombreuses années au sein du Parc Naturel Régional du Vercors. En prévision du vote qui aura lieu lors du prochain conseil municipal, le 3 juin 2024.

### ***Ajustements demande de subventions***

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours à savoir les travaux de raccordement d'assainissement des bâtiments communaux (local pétanque, local technique, local comité des fêtes) mais aussi de l'Allée des Magnans et l'installation de la vidéo protection sur la commune.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite des aides financières auprès du département, de la région et de l'agglo pour les projets suscités.

Il convient d'ajuster plus précisément les chiffres des projets. Les présentes délibérations modifient et remplacent les précédentes.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Convention KID O MINO 2024***

Cette convention étant échuë, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour 2024 selon les mêmes termes et précise que la Mairie d'Hostun n'est plus la commune mandataire, chaque commune verse l'ensemble des sommes directement à l'association « Familles Rurales » l'ensemble du montant des prestations.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Redevance Occupation domaine Public Enedis***

Monsieur le Maire rappelle que les montants maximaux des redevances dues par les fournisseurs d'énergie ENEDIS sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Il est proposé aux conseillers de fixer le montant des redevances dues par les fournisseurs d'énergie ENEDIS sur la commune d'Hostun au taux maximum.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Informations et sujets divers***

-Mise à disposition salle Laya : En contrepartie d'une compensation financière, la commune souhaite mettre à une disposition la salle Laya pour des séances de réflexologie plantaire. Une convention va être établie.

-Arrêts de bus : Le projet d'arrêt de bus aux Fauries peut être à nouveau envisageable l'an prochain car une prise en charge peut être prévue par la région.

-Alarme PPMS : L'alarme est installée dans le groupe scolaire. Une journée formation anti attentat est prévue avec le corps enseignant, Familles Rurales, le service technique et des élus de la commune.

-Départ retraite et remplacement service technique : Départ en retraite officielle de Monsieur ORARD Frédéric en date du 30 avril 2024 et remplacé par Monsieur Sébastien GULHERMET à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2024.

-Démission : Monsieur le Maire annonce la démission d'une conseillère municipale à savoir Aurore CHARLEMAGNE à compter du 24 avril 2024.

- Biennale Art singulier : La commune d'Hostun participera en compagnie des communes de Saint-Marcellin, Chatte, La Sône, Saint-Jean-en-Royans et Rochechinard en 2025 du 5 au 7 Juin et du 12 au 14 Juin.

*La séance est levée à 21 heures 30.*

Prochaine réunion le lundi 3 juin 2024 à 19h00